

Mairie de LAZER

05300 LAZER
Tél: 04.92.65.06.30
Fax 04.92.65.08.71
Mail : mairie.lazer@orange.fr

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-210500732-20191003-2019_02-AR



ARRETE N° 2 Du 03/10/2019

Portant fermeture temporaire de l'église paroissiale de Lazer Pour travaux de réparation suite à la foudre du 02/10/2019

Le Maire de Lazer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5.

VU le code de la construction et de l'habitation

VU les pouvoirs de police du Maire

Considérant que l'état de cet immeuble suite à l'impact de la foudre constitue un péril pour la sécurité des occupants, qu'en effet la chute d'une partie des tuiles a fragilisé la structure, que le système électrique a complètement fondu

Considérant que pendant les travaux de réparations, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture provisoire de l'église paroissiale.

Arrête

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église paroissiale est interdit au public, à compter du 03/10/2019 et ce pour la durée des travaux.

Article 2 : La réouverture au public n'interviendra qu'à l'issue des travaux de réparation et autorisée par arrêté municipal.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Madame la Préfète des Hautes-Alpes
- Monsieur le prêtre de la paroisse de Laragne.

Le Maire,

Jean-Marie LONG